

FONCTIONNEMENT ET TARIFS DE L'ESPACE MULTIMEDIA DE ST AUBIN DES LANDES

OBJECTIFS

L'espace multimédia doit permettre au plus grand nombre (enfants et adultes) l'accès aux nouvelles technologies soit dans le cadre du libre accès à la consultation d'Internet, soit dans le cadre d'initiations ou animations.

Ses utilisateurs doivent se conformer au règlement et aux lois en vigueur.

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Horaires : Mardi de 16h30 à 19h et de 20h à 22h pour l'accès libre au public
Jeudi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 pour des ateliers avec l'école
Samedi de 9h à 12h pour l'accès libre au public.

Durée d'utilisation et réservation

L'espace multimédia possède 3 postes informatiques. La durée d'utilisation d'un poste est limitée à une heure sur réservation auprès de l'animatrice multimédia.

Celle-ci se réserve le droit d'accepter des demandes selon l'affluence afin que chacun puisse bénéficier régulièrement de l'espace multimédia.

Règles de consultation

L'accès se fera de façon nominative avec la possibilité de consulter Internet et d'utiliser des Cd-rom et des logiciels disponibles sur les postes.

L'accès est réservé aux résidents des communes de St Aubin des Landes et de Cornillé.

Pour des raisons pratiques, chaque poste ne peut accueillir momentanément que deux personnes au maximum.

La salle multimédia est accessible à partir de 3 ans.

Pour les mineurs (moins de 18 ans), l'utilisation d'Internet se fait sous la responsabilité et l'accord préalable des personnes détentrices de l'autorité parentale.

L'animatrice est à disposition des usagers pour une aide ponctuelle. Pour un accompagnement individualisé, l'espace multimédia proposera des ateliers d'initiation.

Les ateliers d'initiation, animations, consultation de cd-rom et l'utilisation de différents logiciels (Traitement de texte, tableur...) sont gratuites. Un samedi par mois, un créneau de 9h à 10h est réservé aux initiations pour adultes.

Les parents ou enseignants doivent être conscients que, bien qu'Internet soit filtré par un logiciel de contrôle, il peut arriver que les mineurs accèdent à des sites peu recommandables. Un effort de surveillance et de prévoyance est effectué en ce sens, sans pouvoir garantir un résultat totalement efficace.

La consultation de sites contraires aux missions des services publics et à la législation française (pornographie, incitation à la haine raciale, pédophilie, apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales...etc.) est strictement interdite.